

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 179

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 23 BIS

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« garde des sceaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.